

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 19h30 à la salle du conseil située au 309, 4<sup>e</sup> avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Gaston Lessard, Christian Nadeau et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Sont également présents : madame Claudette Aubé directrice générale et monsieur Jacquelin Fraser directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

**2020-09-01 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'adopter l'ordre du jour en apportant la modification suivante : ajout des points 8 c rapport à incendie et 8d Inspection des véhicules, le point 9d Reddition de compte Rang 3 est reporté, le point 10e devient Rencontre avec les employés, ajout du point 10f piscine, 11a Installation au traitement des eaux 15g rencontre des employés.

À l'unanimité.

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Adoption des résolutions de la séance du 10 août 2020
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
7. Administratif
  - a) Fonctionnement et activités de la municipalité en fonction des décrets de la COVID 19
    - i. Réunion du conseil municipal ouverte au public
    - ii. Ouverture du bureau municipal à la population
  - b) Formation directeur général adjoint
  - c) Taux d'intérêts sur les taxes non payées + les frais (échancier 30 septembre)
  - d) Suivi rencontre avec Valérie Gagné
  - e) Planification rencontre avec Charles Lessard
  - f) Projet de règlement modifiant les règlements de zonage, construction, lotissement et dérogation mineure
  - g) Nomination du directeur général adjoint pouvant agir à titre de représentant de la municipalité auprès des fournisseurs de service.
  - h) Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture
8. Incendie
  - a) Pratique des pompiers à l'automne
  - b) Sortie des pompiers vs remboursement par la S.A.A.Q
9. Voirie
  - a) Suivi des travaux de voirie
  - b) Le responsable des travaux publics
  - c) Débroussaillage
  - d) Reddition de compte Rang 3
  - e) Asphalte dans la rue
  - f) Achat d'une faucheuse
  - g) Stationnement rang Rolette Ouest
10. Eau
  - a) Suivi du compagnonnage
  - b) Nettoyage du réservoir

- c) Entrée d'eau au 308 route 216
- d) Génératrice
- e) Rencontre avec les employés

**11. Eaux usées**

- a)

**12. Loisirs**

- a) Ciné-parc de Saint-Paul-de-Montminy
- b) Aménagement du parc des petits pieds
- c) Patinoire

**13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité**

- a) Pochette pour les nouveaux citoyens

**14. Résolutions diverses**

**15. Varia ouvert**

- a) Suivi maison brûlée
- b) Programme d'accès à la propriété
- c) Service de garde pour les enfants d'âge scolaire
- d) Centre d'Entraide Familiale
- e) Avis de non-conformité sur les roulottes dans la municipalité.
- f) Le système d'alarme

**16. Période de questions**

- a)
- b)
- c)
- d)

**17. Levée de la séance**

**4.-APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

**2020-09-02 ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2020**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin et appuyé par monsieur Martin Boulet d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance du 10 août 2020 tel que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint.

À l'unanimité.

**2020-09-03 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Considérant que la liste des chèques portant le numéro C2000289 à C2000322 a été remise aux élus, il est proposé par monsieur Christian Nadeau et appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 134 313.45 \$ soit autorisé.

À l'unanimité.

Je, Jacquelin Fraser, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2020-09-03.

  
\_\_\_\_\_  
Jacquelin Fraser

**6. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**7. ADMINISTRATIF**

**Fonctionnement et activités de la municipalité en fonction du décret de la Covid-19**

Les réunions du conseil se font toujours avec les mesures de la Santé publiques et sont ouvertes au public.

Le Complexe municipal reste accessible aux citoyens sur rendez-vous en appelant tout d'abord au bureau de la Municipalité.

### **Formation directeur général adjoint**

Dans l'entente intermunicipale en Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, il est convenu que le futur directeur général et secrétaire-trésorier aura des formations en lien direct avec les tâches de travail. Le directeur général adjoint présente au conseil la formation qu'il vient de commencer, l'administration assurera le paiement de 448.40\$

### **2020-09-04 Taux d'intérêt sur les taxes non payées plus les frais (échancier 30 septembre)**

Attendu que :

- Suite à l'implantation des mesures sanitaires en lien avec la Covid-19 les citoyens ont cessés de travailler ;
- La Municipalité a donc décidé de libérer les citoyens des frais encourus en cas de non-paiement de taxes;
- La date limite de cette mesure est le 30 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur Martin Boulet appuyé par madame Odile Blais et résolu que la Municipalité recommence à charger les frais et les intérêts sur les montants de taxes qui n'ont pas été payés à partir du premier octobre 2020.

À l'unanimité.

### **D) Suivi rencontre avec Valérie Gagné**

Lors de plaintes les citoyens seront avisés

- 1) À la première rencontre ils vont recevoir un avertissement et auront une période de trente (30) jours pour répondre à la demande;
- 2) Si, après la période de trente (30) jours rien n'a été fait un avis juridique sera émis;
- 3) Une amende sera émise aux citoyens suivant l'avis juridique.

### **E) Planification avec Charles Lessard**

Dans le dossier du projet de règlement d'urbanisme une rencontre sera planifiée avec monsieur Charles Lessard au cours de l'automne, dans le but de s'y préparer le conseil municipal fera une réunion de travail le mercredi 23 septembre prochain à 19h.

### **2020-09-05 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT POUVANT AGIR À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DES FOURNISSEURS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacquelin Fraser a été embauché à titre de directeur général adjoint ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fraser est appelé à devenir directeur général ;

CONSIDÉRANT QUE de par ses fonctions monsieur Fraser est appelé à discuter et à négocier avec les fournisseurs ;

En conséquence il est proposé par monsieur Guy Boivin et appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu de nommer monsieur Jacquelin Fraser pour agir au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy auprès des fournisseurs.

### **2020-09-06 UTILISATION D'UN LOT À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE**

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Sylvain Boucher pour l'installation d'un chalet sur des pieux sans salage ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement de zonage ;

En conséquence il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'agréer cette demande et de recommander à la CPTAQ de donner leur autorisation à l'utilisation d'un lot autre que l'agriculture et de permettre la construction du chalet sur pieux sans salage.

À l'unanimité.

## **8. INCENDIE**

### **A) Pratique des pompiers à l'automne**

Il sera possible pour les pompiers de faire leurs exercices à l'automne. Il est important de considérer qu'ils sont des employés au niveau de la CNESST. Ils ont la directive qui a été mise en place pour toutes les municipalités de la MRC qui demeurent en vigueur.

## B) Sortie des pompiers

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine et appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'autoriser que les pompiers sortent à chaque accident sur la route.

À l'unanimité.

## C) Rapport d'incendie

Les rapports d'incendie sont bien remplis et respectent les normes établis.

## D) Inspection des véhicules

À partir du lundi 7 septembre le responsable des travaux publiques assurera l'inspection des camions à incendie à chaque semaine.

## 9. Voirie

### 2020-09-06 SUIVI DES TRAVAUX DE VOIRIE

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard et appuyé par monsieur Christian Nadeau et adopté de payer la Ferme du 5<sup>e</sup> rang pour les quatre (4) heures de camionnage qu'il a réalisé.

À l'unanimité.

## B) Le responsable des travaux publics

Le responsable des travaux publics est apprécié, il démontre de l'autonomie. Le maire décrit les travaux à venir pour l'automne. Nous aurons à procéder à l'achat d'un enfonce pieux (poteau en T). Le responsable des travaux publics en fera l'achat.

## C) Débroussaillage

Nous avons pris contact avec l'entreprise qui a fait le débroussaillage l'an dernier et ils sont prêt à commencer le débroussaillage à partir du milieu du mois de septembre.

## D) Reddition de compte Rang 3

Le sujet est reporté à la prochaine réunion du conseil.

## E) Asphalte dans la rue

Afin que les travaux d'asphaltage puissent se faire, nous avons besoin d'être avisé au moins deux jours à l'avance. Avant de contacter le contracteur nous aurons besoins d'identifier les différents lieux où l'asphalte est requise. En plus de la 4<sup>e</sup> avenue, nous avons également besoin de travaux dans la 5<sup>e</sup> rue. Les travaux dans la 9<sup>e</sup> rue se feront en priorité l'an prochain.

### 2020-09-07 ACHAT D'UNE FAUCHEUSE

CONSIDÉRANT QUE à chaque année nous avons des travaux de débroussaillage à faire sur tout le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la voirie le permet ;

En conséquent il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu, de débloquer un budget de 15 000\$ pour l'achat d'une débroussailleuse. Le mandat d'achat est attribué à monsieur Alain Talbot maire de Saint-Paul-de-Montminy.

À l'unanimité.

## F) Stationnement rang Rolette Ouest

Puisque le rang Rolette Ouest sera déneigé pendant la période hivernale, le conseil municipal anticipe le risque de voir des automobiles stationner tout le long du rang (1,2 km). Dans son règlement sur le stationnement la Municipalité spécifie les endroits où il est interdit de se stationner, ces endroits sont y spécifiés et le rang Rolette n'en fait pas parti. Le Conseil se réunira en séance de rencontre de travail pour discuter d'une solution afin de régler la situation.

## 10. Eau

### A) Suivi du compagnonnage

Le contact qui a été réalisé pour le compagnonnage s'est finalement désisté nous n'avons donc plus d'entente pour le compagnonnage des employés formés pour le traitement de l'eau. D'autres contacts se feront au cours des prochaines pour régler la situation.

#### **B) Nettoyage du réservoir**

Le nettoyage du réservoir ne peut pas être fait par les employés de la Municipalité. L'an passé ce nettoyage a coûté plus de 4000\$. Puisque le nettoyage peut se faire l'an prochain le Conseil a décidé de le reporter au printemps 2021.

#### **C) Entrée d'eau au 308 route 216**

Monsieur le maire explique le travail à faire. Les travaux seront réalisés dans la semaine du 14 septembre prochain. Pour la pelle mécanique nous contacterons une entreprise de Sainte-Euphémie.

#### **D) Génératrice**

Nous avons besoin de conseil de spécialiste pour l'achat d'une génératrice à la station de pompage au 6<sup>e</sup> rang. Monsieur le conseiller Rémy Fontaine établira des contacts pour avoir de l'information sur des prix.

#### **F) Rencontre avec les employés de la Municipalité**

Monsieur le maire annonce qu'il y aura une rencontre avec les employés. Les élus qui sont intéressés sont invités à se joindre au groupe. L'activité se fera de façon informelle, l'idée est de permettre à tout le monde de se présenter de présenter son rôle dans la municipalité tout en fraternisant. Le repas est offert aux convives.

#### **G) Piscine**

On cherche à définir ce qu'est une piscine à Saint-Paul-de-Montminy, on veut connaître la quantité d'eau que contient une piscine. Il est recommandé de lire le règlement provincial sur les piscines. On soulève le point d'avoir besoin d'un permis. Le sujet de la piscine sera à inclure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal. Martin et Rémy feront un résumé.

### **11. Eaux usées**

**A)** Nous avons apportés des modifications aux équipements ce qui permet d'entrer la tote de sulfate ferrique à l'intérieur du bâtiment.

#### **B) Achat d'un transpalette**

Des démarches se feront auprès de la compagnie Uline afin de se procurer des prix pour acheter un transpalette.

### **12. Loisirs**

#### **A) Ciné-parc**

Il est décidé de ne pas refaire l'activité de Ciné-Parc à Saint-Paul-de-Montminy cette année.

#### **B) Aménagement du parc des petites bottines**

Les activités d'aménagement suivent leur cours.

#### **C) Patinoire**

Le responsable des travaux publics ira vérifier l'état des bandes de la patinoire. Nous allons ramasser le cadenas et la chaîne de la barrière à l'entrée du site des loisirs.

#### **D) Loisir Inter-municipale**

L'Agente de développement en loisir planifie une rencontre avec les municipalités du centre de la MRC.

### **13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité**

#### **A) Pochette pour les nouveaux citoyens**

Avec le mot du maire et le document de Guy Boivin le contenu de la pochette pour accueillir les nouveaux arrivants est maintenant complète.

### **14. Résolutions diverses**

### **15. Varia ouvert**

#### **A) Suivi maison brûlée**

La cour a remis la cause au 28 septembre.

**B) Programme d'accès à la propriété**

Nous avons une demande d'un citoyen qui est en réflexion pour peut-être s'établir à Saint-Paul-de-Montminy. Il veut savoir si le programme d'accès à la propriété est toujours en vigueur. Nous allons voir si le programme a besoin d'être renouvelé.

**C) Service de garde pour les enfants d'âge scolaire**

Nous avons reçu une facture du centre de service scolaire de la côte-du-sud, pour un montant de 627\$ pour le loyer pour toute l'année scolaire. En parlant avec la directrice de l'école secondaire elle nous a dit qu'un plus d'avoir leur propre local les matins et soirs du lundi au vendredi, le service de garde aura accès au gymnase de l'école 4 soirs (fin d'après-midi) par semaine.

**D) Centre d'Entraide Familiale**

Le Centre d'Entraide Familiale, est dans une situation difficile actuellement, la directrice annonce la vente du siège social de Sainte-Apolline et aussi que l'organisme cherche à se relocaliser. Un des scénarios regardé est d'utiliser le CLSC à Saint-Paul-de-Montminy. On parle ici de la possibilité du partage de location de la bâtisse avec la Municipalité. La Municipalité répond oui quant à la possibilité d'utiliser les locaux du CLSC tout en précisant ne pas savoir ce quels sont les plans pour l'avenir.

**E) Avis de non-conformité sur les roulettes dans la municipalité.**

Le conseil municipal s'entend pour statuer afin de déterminer le nombre maximum de jours accordés aux propriétaires de roulettes qui s'installeront au cours d'une année.

**F) Le système d'alarme**

Le directeur adjoint va s'occuper de changer les codes d'alarme du garage municipal ainsi que d'installer le système d'alarme au complexe municipal.

**16. Période de questions**

La période de question a débuté à 21h45 et s'est terminée à 22h10 quatre sujets de discussions ont été abordés au cours de cette période.

**2020-09-08 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin et appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu de lever l'assemblée à 22h10.

À l'unanimité.



Je, Alain Talbot, maire; atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Jacquelin Fraser, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 5 octobre 2020.